

**COMMUNE DE SAINT-GIRONS-EN-BEARN***Séance du 22 mars 2019*

<b>Nombre de membres :</b>		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
<i>11</i>	<i>8</i>	<i>10</i>

*L'an deux mille dix-neuf le vingt-deux du mois de mars, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de SAINT-GIRONS-EN-BEARN régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Pierre LAFARGUE, Maire et Président de séance.*

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu du 08 février 2019.
  - Délibération n°20190322-01 : Vote du Compte Gestion 2018
  - Délibération n°20190322-02 : Vote du Compte Administratif 2018
  - Délibération n°20190322-03 : Affectation des résultats 2018
    - Délibération n°20190322-04 : Vote des Taux pour 2019
    - Délibération n°20190322-05 : Vote du Budget Primitif 2019
  - Questions diverses
- 

**1) Compte-rendu de la réunion précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 08 février 2019 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

**2) Vote du Compte de Gestion 2018**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier d'Orthez, Didier BREMBILLA à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Les membres du Conseil Municipal,  
à l'unanimité des présents,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2018 de la commune de saint-girons-en-bearn, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le .....**

**Et de la publication le .....**

**Fait à Saint-Girons-en-Béarn, le .....**

**Le Maire  
Pierre LAFARGUE**

## COMMUNE DE SAINT-GIRONS-EN-BEARN

Séance du 22 mars 2019

**3) Vote du Compte Administratif 2018** *M. Le Maire se retire au moment du vote*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	99 385,15
	Réalisé :	32 574,82
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	99 385,15
	Réalisé :	58 494,58
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	223 739,88
	Réalisé :	59 974,07
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	223 739,88
	Réalisé :	255 017,48
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	25 919,76
Fonctionnement :	195 043,41
Résultat global :	220 963,17

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le .....

Et de la publication le .....

Fait à Saint-Girons-en-Béarn, le .....

Le Maire  
**Pierre LAFARGUE**



Séance du 22 mars 2019

**4) Affectation des résultats 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Pierre LAFARGUE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 22/03/2019

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	29 728,53
- un excédent reporté de :	165 314,88
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	195 043,41
- un excédent d'investissement de :	25 919,76
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	25 919,76

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	195 043,41
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	195 043,41
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	25 919,76

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le .....

Et de la publication le .....

Fait à Saint-Girons-en-Béarn, le .....

Le Maire

Pierre LAFARGUE

**5) Vote des taux d'imposition 2019**

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal,

- considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **32 950€** après en avoir délibéré,

fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

Taxes	Taux votés en 2018	Taux votés en 2019	Bases 2019	Produits 2019
T.H	8.65	8.65	208 200	18 009
T.F	7.65	7.65	143 700	10 993
T.N.B	31.33	31.33	12 600	3 948
			TOTAL	32950

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le .....

Et de la publication le .....

Fait à Saint-Girons-en-Béarn, le .....

Le Maire

Pierre LAFARGUE

Séance du 22 mars 2019

**6) Vote du Budget Primitif 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,  
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

**Investissement**

Dépenses : 209 861,96

Recettes : 209 861,96

**Fonctionnement**

Dépenses : 251 659,41

Recettes : 251 659,41

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	209 861,96	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	209 861,96	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	251 659,41	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	251 659,41	(dont 0,00 de RAR)

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le .....

Et de la publication le .....

Fait à Saint-Girons-en-Béarn, le .....

Le Maire

**Pierre LAFARGUE**

**7) Questions diverses**

→ Départ locataire

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. DEMARTIN Frédéric, le locataire du logement communal, a donné son préavis de 3 mois. Il quitte le logement à compter du 15/05/2019. De petits travaux seront certainement à prévoir. Une annonce va être passée pour trouver un nouveau locataire.

→ Fibre 64 :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le déploiement de la fibre 64 sur la commune de Saint-Girons-en-Béarn courant 2021.

Séance du 22 mars 2019

→ Dates à retenir :

- La fête des Mères aura lieu le Samedi 26/05 à 19h00 à la salle Georges Petriat
- Les Elections Européennes auront lieu le dimanche 27/05 de 8h00 à 18h00. Une proposition de tableau relatif aux permanences a été élaborée. Elle sera adressée à chaque membre du conseil pour validation et modifications s'il y a lieu.

**Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des membres du Conseil Municipal, la séance est levée à 23h30.**

La présente séance comprend 5 délibérations numérotées **20190322-01 à 20190322-05**

N° délibérations	Objet
20190322-01	<u>Finances</u> : Approbation du Compte de Gestion 2018
20190322-02	<u>Finances</u> : Approbation du Compte Administratif 2018
20190322-03	<u>Finances</u> : Affectation des Résultats 2018
20190322-04	<u>Finances</u> : Vote des taux d'imposition 2019
20190322-05	<u>Finances</u> : Vote du Budget Primitif 2019

#### TABLEAU DES SIGNATURES

<b>Agnès AMARDEIL</b> a donné procuration à Guillaume LABORDE	
<b>Serge CESCOSSE</b>	
<b>Michel COLLIN</b>	
<b>Marie-Edmée DARTEYRE</b>	
<b>Magali DICHARRY</b>	
<b>Béatrice DUBROCA</b>	
<b>Guillaume LABORDE</b>	
<b>Patrick LAFARGUE</b>	
<b>Pierre LAFARGUE</b>	
<b>Hubert VALLOIS</b> a donné procuration à Béatrice DUBROCA	